

## **Extrait du Registre des Délibérations**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **Séance du jeudi 13 février 2020 à 18 heures**

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 6 février 2020, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Michel Forget, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Pierrick Berthou, Manuel Pottier, Hervé Noël, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant Christophe Couic, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Patrick Vaineau, Bernard Nedellec, Jeannette Boulic, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Marc Duhamel, Yvette Bouguen, Serge Nilly.

Pouvoirs :

Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant  
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Yvette Metzger à partir de 20h40  
Erwan Balanant a donné pouvoir à Martine Brézac  
Soizig Cordroc'h a donné pouvoir à Alain Kerhervé

Absente : Cindy Le Hen

Nombre de conseillers présents ou représentés : 32

Secrétaire de séance : Géraldine Guet

## **18. RAID ADOS 2020 : PARTICIPATIONS FINANCIERES**

### Exposé :

Dans le cadre de l'organisation du RaidAdos prévu le dimanche 17 mai 2020, la Ville de Quimperlé apporte une aide financière aux associations contribuant activement à l'organisation des épreuves du raid et aux animations du village découverte.

Les partenaires associatifs suivants participeront à cette manifestation : Les Araignées de l'Ouest (escalade), le CKCQ (canôe), ATAQ (tir à l'arc), le ROCK (rugby), le TTK (tennis de table), le KBC (basket), les Cirkopathes (arts du cirque), le Club d'Orientation Lorientais, le KYT VTT, Kemperle triathlon (run&bike) et le HBCQ (hand-ball).

Pour l'encadrement technique du Raid, cette aide s'élève à 80€ par personne présente à la journée et 40€ pour une demi-journée.

Les associations mettant en place des animations tous publics, à la prairie St Nicolas bénéficieront d'une aide forfaitaire de 80€ l'après-midi par atelier, quel que soit le nombre de bénévoles.

Les encadrants mineurs (plus de 16 ans) sont comptabilisés dans le calcul de l'indemnité versée aux associations.

### Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal de donner un avis favorable au versement d'une aide financière aux associations participantes selon les critères ci-dessus.

*Avis favorable de la commission des « Finances Évaluation des Politiques Publiques et Administration Générale » du 5 février 2020*

### Décision :

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité (1 abstention).**



Le MAIRE,  
Michaël QUERNEZ.